



**Convention annuelle relative au soutien économique
du Pays Cœur d'Hérault à l'action "Prix de la TPE"
2015**

Entre :

La CCI de Montpellier,

Adresse : Bâtiment CCI Entreprises – Zone Aéroportuaire Montpellier Méditerranée –
CS 90066 – 34137 Mauguio cedex
Représentée par son Président, Monsieur André DELJARRY

Et :

Sydel du Pays Cœur d'Hérault

18, avenue Raymond Lacombe - 34 800 Clermont l'Hérault
Représenté par son Président, Monsieur Louis VILLARET



En vertu de la Délibération n° du Comité syndical du 13 février 2015

Il a été convenu ce qui suit :

Né en Cœur d'Hérault et co-fondé par la Maison des Entreprises et le CCREM en 2003, le Prix de la TPE valorise et met à l'honneur les très petites entreprises du territoire Cœur d'Hérault à l'échelle du Département de l'Hérault, et du Gard.

Sa renommée, son impact à l'échelle des différents territoires couverts et le partenariat qu'il mobilise font de lui un évènement économique incontournable.

Porté administrativement et financièrement par la Maison des entreprises jusqu'à son intégration comme Agence de développement économique au sein du SYDEL Pays Cœur d'Hérault, il a été ensuite délégué à son co-fondateur, le CCREM, et depuis 2014, par la CCI-LR qui en délègue la gestion à la CCI de Montpellier.

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet d'organiser le partenariat entre La CCI de Montpellier, et le Sydel du Pays Cœur d'Hérault dans le cadre de la gouvernance et du financement de l'action "Prix de la Très Petite Entreprise" ("Prix de la TPE"), organisée pour sa treizième édition en 2015.

ARTICLE 2 : Organismes

Le Prix de la TPE 2015 est co-organisé par :

- ⇒ La Chambre de Commerce et d'Industrie de Montpellier, dont le siège est établi Bâtiment CCI Entreprises – Zone Aéroportuaire Montpellier Méditerranée – CS 90066 – 34137 Mauguio cedex,
- ⇒ Le Sydel du Pays Cœur d'Hérault 18, avenue Raymond Lacombe - 34 800 Clermont l'Hérault qui regroupe :
 - la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault dont le siège est établi BP 15 - 2 parc d'activités de Camalcé - 34150 GIGNAC
 - La Communauté de Communes du Clermontais dont le siège est établi 20 Avenue Raymond Lacombe, 34800 Clermont l'Hérault
 - La Communauté de Communes Lodévois&Larzac dont le siège est établi 9, place Alsace Lorraine, 34700 Lodève
- ⇒ LE CLUB POUR LA CROISSANCE ET LA REUSSITE DES ENTREPRISES DE LA MEDITERRANEE (CCREM) Sis, Hôtel St Côme - Grand Rue Jean Moulin - 34000 Montpellier
- ⇒ La Communauté de Communes du Pays de Lunel dont le siège est établi 480 avenue des Abrivados, 34403 LUNEL Cedex
- ⇒ La Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup dont le siège est établi 25 Allée de l'Espérance, 34270 Saint-Mathieu-de-Trévières
- ⇒ La Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers St Pons dont le siège est établi au 26 allées Paul Riquet 34504 BEZIERS cedex
- ⇒ La Chambre de Commerce et d'Industrie de Sète dont le siège est établi 2 quai Philippe Régy 34200 Sète.
- ⇒ La Communauté de communes du Pays de l'or à Mauguio
- ⇒ L'Hérault Juridique et Economique dont le siège est établi 2, quai du Verdanson - 34090 MONTPELLIER
- ⇒ Le Conseil Général du Gard dont le siège est établi 3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

ARTICLE 3 : Objectifs du Prix de la TPE

Le Prix de la TPE a pour objectif de valoriser la Très Petite Entreprise dans la structure économique locale et lui redonner une place d'honneur et d'encourager l'initiative.

ARTICLE 4 : Pilotage du Prix de la TPE

La CCIR L-R est le support administratif et financier du Prix et la CCI de Montpellier le support opérationnel de l'action.

La gouvernance du Prix s'opère à deux niveaux :

Le comité de direction.

Il réunit la CCI de Montpellier, les 2 co-fondateurs du Prix (Le SYDEL Pays Cœur d'Hérault à travers son agence de développement économique et le CCREM) et deux réseaux d'entreprise (le réseau des Femmes Chefs d'Entreprise et la Jeune Chambre Economique

Il est chargé de l'élaboration du projet et de sa faisabilité financière et opérationnelle et de son bon déroulement

Le comité d'organisation

Il réunit l'ensemble des organismes

Il est chargé de la mise en œuvre du prix et de son organisation territoriale

Le comité de pilotage

Il réunit les organismes, les relais territoriaux, les financeurs et les sponsors du Prix

Il se réunit 2 fois par an. Il veille au lancement, valide le déroulement prévisionnel de l'action et réalise le bilan du Prix.

ARTICLE 5 : Calendrier, durée de la convention, renouvellement

Le Prix de la Très Petite Entreprise est organisé annuellement.
La treizième édition est organisée du 01/01/2015 au 31/12/2015.
La présente convention est établie pour l'année 2015. Son terme est fixé au 31 décembre 2015.

ARTICLE 5 : Modalités de versement de la subvention

Le SYDEL Pays Cœur d'Hérault s'engage à verser une participation pour l'année 2015 de 3000 € accordée à la CCI de Montpellier en procédant selon les modalités suivantes :

Par virement à la signature de la convention accompagnée de la présentation de l'action et de son budget prévisionnel.

La CCI s'engage à remettre le bilan qualitatif et financier

ARTICLE 7 : Références bancaires

		BANQUE POPULAIRE DU SUD		Cadre réservé au destinataire du relevé	
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
BIC CCBPPRPPPPG					
IBAN FR76 1660 7002 6109 0176 8501 396					
CODE BANQUE 16607	CODE GUICHET 00261	NUMÉRO DE COMPTE 09017685013		CLE RIB 96	
DÉSIGNATION BPS JEU PAUME					
TITULAIRE DU COMPTE CHAMBRE DE COMMERCE ET CHAMBRE DE COMMERCE ET 32 GRANDE RUE JEAN MOULIN 34944 MONTPELLIER CEDEX 9					

Fait en trois exemplaires,

A Montpellier, Le Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montpellier, Le Président, André DELJARRY	A Clermont l'Hérault, Le Pour le Sydel Pays Cœur d'Hérault Le Président, Louis VILLARET
---	---

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..